

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahors et Dép. : 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. ... Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Cahors : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée. On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS
10 h. 25 ^m matin	6 h. 35 ^m matin	8 h. 12 ^m matin	9 h. 22 ^m matin
5 h. 10 ^m soir	12 h. 55 ^m soir	2 h. 37 ^m soir	3 h. 52 ^m soir
10 h. 17 ^m soir	5 h. 10 ^m soir	7 h. 40 ^m soir	9 h. 17 ^m soir

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Cahors — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors — 9 h. 15^m matin.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'éditeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

- ### TITRES DES SUJETS :
- Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Goûter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand-Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Les abonnés qui nous ont demandé les primes ci-dessus, peuvent les faire retirer dans nos Bureaux, dès aujourd'hui!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 février 1884.

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet portant déclaration d'utilité

publique du chemin de fer entre Bougie et Béné-Mauzour.

M. le ministre des travaux publics. — Les Compagnies de l'Ouest algérien et de la France algérienne ont pris l'engagement de faire toutes les commandes en France.

M. Mézières retire son amendement.

Les articles 3 et 5 sont adoptés.

M. des Rotours. — Quel est le montant des engagements de l'Etat ne dépasseront pas 16 millions.

M. le sous-secrétaire aux travaux publics. — Les sacrifices de l'Etat ne dépasseront pas 16 millions.

L'ensemble du projet est adopté.

La Chambre adopte un projet portant déclaration d'utilité publique pour le chemin de fer d'Adin-Thizy à Mascara.

L'ordre du jour appelle le projet portant déclaration d'utilité publique pour le chemin de fer de Batna à Biskra.

Après une longue discussion entre MM. Raspail, rapporteur, de Douville-Maillefeu et le sous-secrétaire des travaux publics, le renvoi à la commission est repoussé par 295 voix contre 170.

Le projet est adopté ensuite.

SÉNAT

Séance du 7 février 1884.

M. Labiche dépose son rapport sur la loi du divorce.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi municipale.

M. Demole, rapporteur. — Nous avons modifié les articles 7 et 8 renvoyés à la commission, en ce sens que les questions soulevées par les deux articles seraient réglées d'après le texte des articles 5 et 6 de la loi de 1837.

Après des observations de M. Batbie, les articles sont adoptés.

On revient à l'article 41.

M. Bardoux présente un amendement demandant la nomination des conseils municipaux pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Après une réplique de M. Demole, l'amendement est repoussé.

L'article 41 est adopté, ainsi que les articles 42

et 43 relatifs à la dissolution des conseils municipaux.

M. de Gaxoyrie présente des observations au sujet du conseil municipal de Paris.

Après une réplique de M. Waldeck-Rousseau, l'article 43 est adopté, ainsi que les articles 44 à 47.

Sur la demande de M. Clément, qui trouve le délai de 24 heures fixé pour la convocation d'une séance extraordinaire, trop court, l'article 48 est renvoyé à la commission.

Les articles 49, 50 et 51 sont adoptés.

M. Lafont de St-Mur combat l'article 54, relatif à la publicité facultative des séances : C'est un présent funeste, dit-il, à faire à ces assemblées, qui courent risque de devenir dans les villes des réunions publiques, et dans les campagnes des écoles de difamation. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Barbey demande le vote de l'article.

M. de St-Vallier estime que la publicité est absolument impossible dans la plupart des communes rurales.

L'article 54 est repoussé par 165 voix contre 78.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Informations

DÉSASTRE DU SOUDAN

Baker-Pacha vient d'éprouver une sanglante défaite. Il s'avancait avec sa petite armée de 3,500 hommes de Trinkital sur Tokar, lorsqu'il rencontra les rebelles, qui l'attaquèrent avec des forces considérables et devant lesquelles il dut lâcher pied.

Ses pertes sont de 2,000 hommes tués ou blessés, de deux canons Krupp, de tous ses chameaux, de ses armes et munitions.

Baker-Pacha put rejoindre, avec le reste de ses forces, Trinkital, où se trouve l'avisé le Ranger, sur lequel il doit s'embarquer pour retourner à Souakim.

Ce nouveau désastre rend impossible la défense de Tokar.

Ces nouvelles ont produit à Londres une grande

agitation, surtout dans les cercles politiques.

M. Gladstone a reçu la dépêche officielle, au moment où il partait pour la Chambre.

Londres, 6 février.

Au reçu de la dépêche annonçant la défaite de Baker-Pacha, l'amirauté et le Waroffice ont télégraphié de faire arrêter tous les transports en route pour les Indes.

LA DESTRUCTION DE L'ARMÉE DE TEWFIK

L'agence télégraphique central news a reçu le télégramme suivant :

Le bruit court au Caire que Tewfik-Pacha a cherché à quitter Sinkat et à gagner la côte à la tête de 400 hommes de troupes égyptiennes. Enveloppé par des ennemis supérieurs en nombre, la petite armée de Tewfik aurait été détruite.

— L'Oronte, navire transport qui ramenait aux Indes, mille hommes de troupes anglaises, a reçu l'ordre de revenir à Suez, en prévision des événements.

Londres, 6 février.

Un conseil de cabinet spécial a été convoqué ce matin, à la résidence de M. Gladstone, pour délibérer sur la situation de l'Égypte.

— Le prince Victor voulant aller à Rome, le roi Humbert a répondu qu'il avait assez des visiteurs qui prennent le Quirinal pour une auberge et le Vatican pour un salon.

— Les archives communales, départementales et nationales vont être rattachées à l'instruction publique.

— M. Clémenceau va aller en Angleterre étudier la question ouvrière.

— Le gouvernement Allemand songerait, dit-on, à détacher la Lorraine du Reichsland, et de la réunir à la Prusse. L'Alsace formerait un état à part.

— Des précautions militaires sont prises en Autriche en vue des tentatives socialistes que l'on redoute.

— En Espagne, dans les cercles gouvernementaux, on redouterait au pronunciamiento militaire.

— La défaite de Souakim a causé à Londres une grande consternation. On espère que le colonel Gordon sera plus heureux. L'Angleterre va envoyer 8,000 hommes de renfort.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(6)

L'Hotellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

Le drame auquel vous allez assister est rigoureusement authentique. Nous en avons puisé jusqu'aux moindres détails dans les pièces du procès qui se termina le 10 thermidor an IX, devant la cour d'assises des Vosges.

La légende des hôteliers de Vittef, est populaire en Lorraine. Elle a épouventé notre enfance du spectre de ses sanglantes péripéties. Elle n'a pas cessé, depuis plus d'un demi-siècle, de défrayer d'émotions les longues veillées d'hiver de nos sauvages montagnards et les réunions bourgeoises de nos citadins civilisés.

Dix-huit ans avant que s'ouvre le drame dont le prologue s'achève sous vos yeux, des disparitions mystérieuses avaient commencé à mettre en émoi ce morceau de l'ancien duché de Lorraine que l'on pourrait découper en équerre dans le département actuel des Vosges, et dont les pointes seraient figurées par les trois petites vil-

les de Neuchâteau, de Mirecourt et des Bains.

Le gros bourg de Vittef, forme le point central de cette équerre, qui ne mesure guère plus d'une douzaine de lieues.

La première de ces disparitions remontait à 1790. De cette époque à 1795, le chiffre s'en était rapidement élevé jusqu'à onze, à la grande stupefaction et à la plus grande épouvante des populations dalentour.

Les prévôts et les baillages environnants s'étaient émus et remués, la lieutenance criminelle de Nancy avait ordonné d'informer ; les magistrats et la maréchaussée avaient rivalisé de zèle pour retrouver quelque trace des victimes ou quelque piste des coupables.

Soins perdus, vains efforts, ardeur inutile : aucune lumière ne s'était faite sur la nature de ceux-ci, ni sur le sort de celles-là.

La révolution était survenue : l'attention publique, violemment détournée des faits, des passions et des intérêts locaux, s'était reportée tout entière sur les événements politiques qui se précipitaient à Paris comme des coups de tonnerre dans un ciel que l'orage embrasait de éclairs.

Et les Vosges, dont le patriotisme, plus prompt que celui du reste de la France, fournissait à la République, naissante, le contingent d'hommes et d'argent dont elle avait besoin pour repousser l'invasion, les Vosges, disons-nous, avaient presque oublié les étranges accidents dont une parcelle de leur territoire avait été le théâtre, quand une nouvelle série de ces mêmes accidents étaient venues derechef jeter la stupeur et l'effroi dans ces localités paisibles, honnêtes, primitives, que leur éloignement de la capitale avait su préser-

ver des excès de la Terreur.

Non seulement les disparitions avaient brusquement recommencé, mais elles s'étaient multipliées dans des proportions formidables, sans cesse pour cela de se circonscrive dans l'espace restreint que nous avons indiqué.

Ceux qui en étaient les auteurs exploitaient, évidemment, avec une audace et une habileté sans pareilles, le désarroi qui régnait dans le pays à une époque où tout avait croulé du vieil édifice administratif et judiciaire, et où rien n'était encore reconstruit de nouveau.

Les anciennes « justices » provinciales et seigneuriales ayant sombré en même temps que la royauté, il n'y avait plus alors ombre de tribunaux que pour condamner les suspects, et tous les citoyens vraiment dignes de ce nom s'étaient élançés aux frontières, aucune force publique n'existait plus à l'intérieur.

La garde nationale était restée seule chargée de tout ce qui constituait la police dite municipale ou active, dans ses multiples attributions.

Le Directoire entreprit de réorganiser la police à Paris et la force armée dans les départements ; mais, dans la capitale, cette police se borna à protéger la personne des Directeurs et à surveiller les conspirateurs de toute sorte qui pullulaient alors sous les sobriquets et les déguisements les plus variés ; et, en province, l'action de la force armée fut entièrement absorbée par les grandes associations, connues sous les noms : de Chauffeurs, Faux-Saulniers, Compagnons de Jésus, Masques de Suie, qui faisait la guerre à l'Etat non moins qu'aux particuliers.

Pendant ce temps, les disparitions continuaient dans les Vosges. Malheur à qui se hasardait dans le *malis sitio*, dont nous avons spécifié l'étendue et les limites !

Quiconque touchait du pied ce sol maudit était à jamais perdu pour le monde.

Une chausse-trappe s'ouvrait sous ses pas, au fond de laquelle il s'abîmait sans laisser un indice qui pût faire soupçonner ce qu'il était devenu à sa famille, à ses amis, à la justice.

L'alarme rayonnait à vingt lieues à la ronde. Les gens que leurs affaires obligeaient à traverser le canton ensorcelé, comme nous avons entendu dire, ou à se rendre dans une des localités qui en dépendaient, ne s'y aventureraient qu'en troupe armée jusqu'aux dents, et, ajoute un contemporain, après avoir eu soin de faire leur testament.

Dans ce canton, dans ces localités même, c'était un épouvantement fou.

Était-on sûr les uns des autres ? On allait travailler aux champs le fusil sur l'épaule.

On se barricadait, le soir, avec un luxe inouï de précautions ; on s'invitait, parents, voisins, non point à dîner, — on ne mangeait plus, — mais à coucher... pour ne pas dormir.

On n'éteignait plus les lumières et l'on attendait le jour, le pistolet au poing, dans les plus affreux cauchemars.

Dé la plaine, cette panique, incroyable dans un pays de force et d'intrepidité proverbiales, avait gagné la montagne.

Les marcaires, les fromagers, les bûcherons, les charbonniers des chaumes, qui, depuis un

